

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025
ENTREE EN SECONDE GENERALE (2°G)**

COMPOSITION DU DOSSIER

- la fiche de validation de la télé-inscription (à télécharger et à imprimer)
 - **ATTENTION : TELEINSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR LE SITE**
 - <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>
 - **AVEC LES CODES FOURNIS PAR LE COLLEGE**
- le dossier inscription feuille de renseignements
- une fiche inscription avec le choix des langues et options (à télécharger et imprimer)
- la photocopie des **3 bulletins 2023-2024** (*indispensable*)
- la photocopie du livret de famille (Pages des parents et enfant)
- Un chèque (facultatif) d'un montant laissé à votre appréciation pour la Caisse de Solidarité » du lycée, *libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Corneille*
- En cas d'exercice de l'autorité parentale par un seul des parents joindre une copie du jugement de divorce comportant le nom de la personne qui a la garde de l'enfant (à mettre sous pli fermé)
- L'inscription à la demi-pension 2024-2025 se fera **en ligne**. Aller sur site du Lycée Corneille La Celle St Cloud. Puis cliquer sur le fichier, "**Démarches-simplifiées.fr**" et suivre les instructions. (Voir sur le site du Lycée Corneille pour les modalités). **LE DÉPOT du RIB sur la plateforme est obligatoire**, il doit permettre tout remboursement des repas non consommés.
- **Si votre enfant dispose cette année au collège d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Plan d'Accueil Personnalisé (PAP)** merci d'en joindre une copie sous pli cacheté portant le nom, le prénom de votre enfant et la mention PAI/PAP

La présence d'au moins **UN PARENT ET DE L'ELEVE** est indispensable

L'inscription ne pourra se faire que si **LE DOSSIER EST COMPLET**

Jeudi 27 juin de 9h-12h et 14h-18h30 (merci de vous présenter avant 18H15)

Horaires

Vendredi 28 juin de 9h-12h et 14h-20h (merci de vous présenter avant 19H45)

Attention : à la rentrée, il ne pourra être procédé à aucun changement de classe. Si pour des **raisons exceptionnelles (médicales ou disciplinaires)** vous souhaitez que votre enfant soit rapproché ou éloigné d'un autre élève, vous voudrez bien le signaler par courrier séparé et il en sera tenu compte dans **la mesure du possible**.